

PROJET D'ÉTABLISSEMENT PETITE CRÈCHE



Conseil Départemental de la Vendée

Reçu par le service de Protection Maternelle et Infantile le 17 FEV. 2025
Document conforme au regard de la réglementation en vigueur

36, rue du commerce

85660 Saint-Philbert-de-Bouaine

N° de Téléphone : 02 55 36 01 65/06 84 32 91 31

Validation par le conseil municipal : 10 février 2025

creche@saintphilbertdebouaine.fr

TABLE DES MATIERES

I. PROJET D'ACCUEIL	1
1. Une équipe pluridisciplinaire	1
A. La Directrice, Educatrice de jeunes enfants	1
B. Modalités permettant d'assurer la continuité de direction	1
C. L'Educateur de jeunes enfants	2
D. L'auxiliaire de puériculture	2
E. L'Accompagnant Educatif Petite Enfance : CAP AEPE	2
F. La maîtresse de maison	2
G. Le Référent Santé Accueil Inclusif	3
H. Les stagiaires	3
2. La formation et l'analyse de la pratique	4
A. La formation continue des professionnels	4
B. Les journées pédagogiques	4
C. L'analyse de la pratique	4
D. Les réunions d'équipe	4
3. Les prestations d'accueil	5
A. L'accueil régulier	5
B. L'accueil occasionnel	5
C. L'accueil d'urgence	5
4. L'accueil des enfants en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique	6
II. PROJET EDUCATIF ET LE PROJET PEDAGOGIQUE	7
1. Les engagements éducatifs	7
A. La sécurité physique et affective	7
B. Le respect	8
C. Le bien être	8
D. L'autonomie et la valorisation	8
E. Le plaisir dans le jeu, la créativité et l'imaginaire	9
2. Les engagements pédagogiques : Les temps forts du quotidien à la crèche	9
A. Le premier contact	9
B. Une familiarisation attentive	10
C. L'accueil et les retrouvailles	11
D. Les repas	12
E. Le sommeil	16
F. L'hygiène et l'acquisition de la propreté	17
G. Le jeu	18
H. LE LIEN avec la nature	21
I. Les temps forts	21
3. Trois thèmes transversaux	22
A. La communication	22
B. L'égalité filles-garçons	23
C. Le travail d'équipe	24
D. La question de la parentalité : l'accueil et la place des parents	25
III. PROJET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE	26
1. Caractéristiques géographiques, économiques et démographiques	26
2. La structure	27
3. Historique et contexte d'ouverture	27

INTRODUCTION

Le projet d'établissement présente les orientations de la commune sur l'accueil du jeune enfant et de sa famille. Il comprend un projet d'accueil, un projet éducatif et pédagogique et un projet social.

Il se réfère à la réglementation en vigueur, à savoir :

- *Code de la santé publique* : articles R2324-16 et R2324-17, articles R2324-25 à R2324-32 et articles L2324-1 à L2324-4 et notamment articles R2324-29 et articles R2324-40 et 46
- *Code de l'action sociale et des familles* : articles L214-1 à L214-8
- *Ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021* relative aux services aux familles
- *Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021* relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil du jeune enfant
- *Arrêté du 31 août 2021* créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage.
- *Arrêté du 8 octobre 2021* relatif aux modalités d'organisation de l'accueil en surnombre en établissement et service d'accueil du jeune enfant
- *Arrêté du 29 juillet 2022* relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant
- *Charte nationale d'accueil du jeune enfant*

I. PROJET D'ACCUEIL

Ce projet présente les professionnels encadrants ainsi que les prestations d'accueil aux familles.

1. UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

L'équipe pluridisciplinaire présente au sein de la crèche répond à la réglementation régissant les EAJE et à l'article R 2324-38 pour la prise en charge des enfants.

A. LA DIRECTRICE, EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS

Elle est garante de la qualité d'accueil aux enfants et aux familles ainsi que leur sécurité affective, physique et psychique au sein de la structure.

Elle participe à la définition et met en œuvre le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement ainsi que les différents protocoles.

Elle est responsable du fonctionnement de l'établissement (organisation, encadrement du personnel, gestion administrative et financière et organisation de la restauration).

Elle veille au respect de la réglementation en vigueur, au bien-être des enfants et de l'équipe.

Elle se rend disponible pour les familles pour répondre à leurs questions tout au long de l'accueil de l'enfant.

Elle participe à la vie quotidienne de la structure.

B. MODALITES PERMETTANT D'ASSURER LA CONTINUITE DE DIRECTION

En cas d'absence de la directrice, plusieurs modalités sont appliquées en réponse à l'article R2324-36 du Code de la Santé Publique (CSP).

En effet, l'amplitude d'ouverture de la crèche ne permet pas à la directrice d'être présente toute la journée, ainsi une délégation de la continuité de direction doit se faire.

En pratique, en l'absence de la directrice, la personne désignée pour assurer la fonction de « Continuité de direction » est par priorité :

- En l'absence de la directrice : l'éducateur de jeunes enfants.
- En l'absence de l'éducateur de jeunes enfants : l'auxiliaire de puériculture.
- En l'absence de l'éducateur de jeunes enfants et de l'auxiliaire de puériculture : l'accompagnant éducatif petite enfance d'ouverture pour le matin, l'accompagnant éducatif petite enfance de fermeture pour l'après- midi et le soir.

La continuité de la fonction de direction doit permettre :

- La gestion de l'urgence
- L'organisation des remplacements du personnel
- L'organisation du planning des enfants

La directrice peut rester joignable.

Elle gère et réceptionne les commandes de repas et les stocks.
Elle est garante du rangement dans la structure et assure le lavage des jeux.
Elle veille à garder l'environnement de la crèche propre et convivial.
Elle est membre à part entière de l'équipe.

G. LE REFERENT SANTE ACCUEIL INCLUSIF

Les missions du référent santé et accueil inclusif sont précisées dans l'article R.2324-39 du Code de L'action Sociale et des Familles et le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil du jeune enfant.

La Référent Santé Accueil Inclusif intervient à raison de 20h par an et 4h par trimestre minimum. Elle travaille en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire en apportant son concours pour mettre en œuvre les mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être et au bon développement des enfants.

Elle accompagne l'équipe en matière de santé, de prévention et d'accueil inclusif, définit et explique aux professionnels les protocoles sanitaires. Elle assure des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels et contribue au repérage des enfants en danger ou risque de danger.

H. LES STAGIAIRES

Dans la mesure du possible, la crèche accueille des stagiaires dans le cadre de leur formation petite enfance et dans le respect du projet d'établissement.

C'est pour les professionnels l'occasion de transmettre leurs connaissances mais aussi de faire évoluer leurs pratiques en échangeant avec des stagiaires en cours de formation et en répondant à leurs questionnements.

Ces stagiaires sont encadrés par un professionnel de l'équipe qui programme des temps d'échanges tout le long du stage.

Les stages peuvent se faire sur quelques jours pour les élèves de 3^{ème} à plusieurs mois pour les élèves Educateur de jeunes enfants par exemple.

Les stagiaires ne sont jamais laissés seuls avec les enfants, ils ne comptent pas dans le taux d'encadrement. Le stagiaire a alors la possibilité d'observer, prendre des notes, questionner les professionnels, mettre en place ses propres activités après les avoir présentées à son maître de stage.

La complémentarité et la pluridisciplinarité de l'équipe assurent à l'enfant et à ses parents une prise en charge globale durant son temps d'accueil. Tous ces professionnels mettent en œuvre leur Savoir-Faire et leur Savoir Être afin de favoriser l'éveil et l'épanouissement de chaque enfant accueilli.

Le personnel de la crèche est tenu à la discrétion et au secret professionnel, les renseignements concernant les familles restent confidentiels (renseignements médicaux, familiaux, personnels).

C'est dans cet espace que se construit l'équipe, à travers un travail de coopération et d'échanges.

C'est aussi un espace qui permet de contenir les mouvements émotionnels et pulsionnels des professionnels, c'est un espace de professionnalisation.

Ces réunions ont lieu 2h par mois, à la fermeture de la structure, de 19h15 à 21h15.

3. LES PRESTATIONS D'ACCUEIL

La crèche « L'arbre à bulles » accueille les enfants de la commune âgés de 2 mois et demi à 3 ans (année de scolarisation).

L'accueil d'un enfant porteur d'un handicap pourra se poursuivre au-delà de ses 3 ans et ce jusqu'à 6 ans pour une intégration ensuite à l'école ou dans d'autres structures.

De plus, la structure facilite également l'accueil des enfants non scolarisés âgés de moins de 6 ans dont l'un des deux parents serait engagé dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et dont les ressources sont inférieures au montant du RSA (revenu de solidarité active).

L'enfant peut être accueilli du lundi au vendredi de 7h à 19h. Une amplitude hebdomadaire de 50h maximale est conseillée.

A. L'ACCUEIL REGULIER

L'accueil régulier est un accueil à temps plein ou à temps partiel pour lequel les besoins sont connus à l'avance, récurrents et planifiés. Cet accueil peut se faire de 1 à 5 jours par semaine. L'attribution de la place est soumise à une commission d'admission petite enfance. Il fait l'objet de la signature d'un contrat d'accueil établi pour une durée de 1 an (janvier à décembre) pouvant se poursuivre jusqu'à l'entrée à l'école de l'enfant, en fonction des jours et des horaires préalablement définis par la famille.

B. L'ACCUEIL OCCASIONNEL

L'accueil occasionnel est un accueil qui répond à un besoin ponctuel. Il s'effectue sur réservation, (d'une demi-journée à 3 par semaine ou 1 journée continue plus une demi-journée par semaine), en fonction des disponibilités d'accueil de la structure. L'accueil ne correspond pas à un besoin régulier et récurrent.

C. L'ACCUEIL D'URGENCE

L'accueil d'urgence est un accueil exceptionnel et provisoire justifié par une situation dont la gravité nécessite une prise en charge rapide de l'enfant. Il est limité dans le temps pour faire face aux situations d'urgence permettant de soutenir des familles en difficultés et de les accompagner à court et moyen terme. Il répond par exemple à une assistante maternelle en arrêt maladie, une reprise d'activité professionnelle impromptue d'un des parents, un événement familial imprévu...

Si après concertation, l'accueil de l'enfant n'est vraiment pas possible par manque de compétences de l'équipe ou locaux inadaptés, la famille sera accompagnée et orientée vers un autre projet d'accueil.

Toutes ces réflexions ont pour objectif d'accueillir l'enfant en toute sécurité et dans le respect de son bien-être.

II. PROJET EDUCATIF ET LE PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet éducatif aborde les engagements, les principes éducatifs que la commune souhaite soutenir et qui vont donner un sens aux actions mises en place par l'équipe.

Ces engagements mettent en avant ce que les gestionnaires et l'équipe pensent être essentiel au bien-être et à l'accompagnement de l'enfant et sa famille.

Le projet éducatif n'est pas figé, il évolue en fonction des objectifs de travail de l'équipe, du public accueilli, de la remise en question et de l'évolution des pratiques professionnelles.

1. LES ENGAGEMENTS EDUCATIFS

A. LA SECURITE PHYSIQUE ET AFFECTIVE

« La confiance en soi, dans la vie, ne se décide pas, elle nous est donnée par les autres, d'abord par les parents puis par l'entourage » Dr Catherine Gueguen

La sécurité de l'enfant, de sa famille et de l'équipe est primordiale au bien être de chacun.

La sécurité se définit en deux points :

- Sécurité physique : c'est éviter au mieux dans chaque situation tout risque de blessure ou toute dégradation de la santé de l'enfant.
- Sécurité affective : c'est permettre à l'enfant d'évoluer dans une ambiance bienveillante et de se sentir ainsi protégé. Les pratiques de maternage contribuent à la sécurité affective de l'enfant.

La sécurité affective est un besoin fondamental à donner à l'enfant. Elle se bâtit dès la naissance et tout au long de la vie de l'enfant avec le lien d'attachement, l'estime de soi, l'empathie, l'écoute, le lien de confiance et un encadrement rassurant et cohérent de la part des personnes qui l'entourent. Aider l'enfant à développer une sécurité affective, c'est lui permettre d'explorer, apprendre, trouver des solutions, persévérer et passer à travers les défis et épreuves de sa vie.

De fait, au quotidien au sein de la crèche, les professionnels seront auprès de l'enfant :

- Pour le rassurer par une présence physique, une disponibilité affective et une attitude bienveillante dans le but de porter l'enfant psychologiquement et lui permettre de grandir en tant que personne à part entière.
- Pour lui proposer un cadre et des limites nécessaires à son développement et à la vie en collectivité.
- Pour prendre en compte ses émotions et l'aider à les reconnaître et les gérer
- Pour réfléchir à l'aménagement d'un espace sain, sécurisé et sécurisant.

Cela en garantissant une cohérence d'équipe.

E. LE PLAISIR DANS LE JEU, LA CREATIVITE ET L'IMAGINAIRE

« Le jeu c'est le travail de l'enfant, c'est son métier, c'est sa vie » Pauline Kergomard

Le plaisir au sein de la crèche passe par le jeu qui fait partie intégrante des lieux et de tous les projets mis en place.

C'est en jouant que l'enfant découvre et explore son environnement. Le jeu est moteur du développement cognitif et socio affectif. Il favorise la motricité globale et la motricité fine, ainsi que la créativité et l'imaginaire de l'enfant.

En effet, l'enfant a besoin de jouer et c'est en jouant qu'il fait ses apprentissages.

« Laisser jouer » l'enfant est différent du « laisser faire ». C'est pourquoi la présence des professionnels dans les moments de jeu a du sens et leur place et leurs attitudes conditionnent l'accès au jeu libre dans un climat de sécurité. Le professionnel est là pour accompagner l'enfant par le regard, l'attitude et par les mots.

Effectivement 3 outils sont utilisés au quotidien : l'observation, l'écoute et la verbalisation.

De plus il est indispensable de penser l'espace pour favoriser l'appropriation du jeu libre par l'enfant.

Le jeu libre génère chez l'enfant de la créativité, de l'autonomie (l'enfant est alors acteur de son développement) et du plaisir. Le jeu libre intervient dans la construction de soi, l'enfant se découvre dans la relation à l'autre au travers du jeu. Il développe également la confiance en lui en jouant à son propre rythme et en jouant seul.

Il est aussi important de rappeler que le jeu libre est une activité à part entière, même sans intervention de l'adulte.

Le projet éducatif est également construit en respect de la laïcité, la lutte contre les discriminations, l'équité avec une offre pour tous et une qualité pédagogique indispensable au développement de l'enfant.

2. LES ENGAGEMENTS PEDAGOGIQUES : LES TEMPS FORTS DU QUOTIDIEN A LA CRECHE

A. LE PREMIER CONTACT

L'objectif de ce premier contact entre la Directrice et la famille, lors de l'inscription de l'enfant, est d'instaurer une relation de confiance, de réciprocité, de connaître l'enfant dans son contexte familial ainsi que le projet éducatif parental.

Une attention est portée sur le projet que les parents ont pour leur enfant et sur la façon dont l'accueil peut s'inscrire dans celui-ci.

C'est l'occasion d'écouter et comprendre les besoins des familles et également de répondre aux questions qu'elles peuvent se poser.

Les choix des temps de familiarisation sur la journée doivent être réfléchis pour éviter que l'enfant, par exemple au début, vienne sur un temps où il devrait dormir ou manger.

Plus l'enfant sera reposé, plus il sera disponible pour s'ouvrir à un nouvel environnement. De même, ce temps de familiarisation ne se fait pas sur des moments d'accueil ou de départ des autres enfants qui sont souvent des moments intenses de la journée, où les professionnels sont beaucoup sollicités et seraient donc moins disponibles à la famille.

Le temps de familiarisation demande à être réfléchi et anticipé par l'équipe. Il mobilise une personne dans la mesure où il demande une certaine disponibilité. C'est pourquoi un effectif réduit du personnel peut rendre ce moment insatisfaisant en termes de qualité d'accueil.

Une « bonne » familiarisation est conditionnée par la cohésion d'équipe, le dialogue entre les parents et les professionnels et l'échange mutuel d'informations sur l'enfant.

Pour résumer, il est important que cette rencontre soit un moment de plaisir et d'échanges entre parents, enfants et professionnels afin que cet accueil repose sur un climat de confiance. Il est essentiel de respecter le temps qu'il faut à chacun pour se séparer et vivre des bons moments ensemble.

C. L'ACCUEIL ET LES RETROUVAILLES

a. L'accueil

Dès l'arrivée dans le hall, l'enfant doit se sentir attendu. Son prénom et sa photo personnalisent son casier. Le petit rituel de se déshabiller et de mettre ses chaussons ou ses chaussettes anti-dérapantes a son importance, il symbolise le commencement d'une nouvelle journée ou demi-journée à la crèche.

Les transmissions faites par les parents à l'arrivée sont également importantes. Les professionnels sont à l'écoute pour recevoir toutes les informations indispensables au bon déroulement du temps d'accueil de l'enfant (sommeil de la nuit, santé, appétit, acquisition...). Celles-ci sont écrites dans un classeur par souci d'une continuité entre les professionnels dans la prise en charge de l'enfant.

Il est également intéressant d'observer le comportement de l'enfant à son arrivée, comportement qui donne également des informations précieuses.

L'enfant arrive souvent avec son objet transitionnel, doudous, livres ou autres, qui restent à sa disposition dans une « maison à doudous ».

En fonction du nombre d'enfants au moment de l'accueil, les professionnels seront attentifs à ce que les conditions d'accueil ne soient pas trop bruyantes. Pour cela, ils porteront une attention particulière à l'évolution du comportement des enfants et proposeront si nécessaire à un petit groupe d'enfants d'investir une autre pièce.

Les parents peuvent rentrer dans la crèche le temps de l'accueil sans limite au niveau de l'espace. Néanmoins, des plages horaires d'accueil ont été mises en place. Ceci dans le but de diminuer les passages d'adultes dans l'espace de vie des enfants, ce qui peut créer un climat d'insécurité pour ceux-ci.

L'équipe s'est fixée des objectifs sur ces temps, que ce soit le « petit verre d'eau » du matin, le déjeuner ou le goûter de l'après-midi. Les principaux sont :

- Répondre aux besoins de se nourrir en fonction de l'âge de chacun, de sa culture, de son rythme et des régimes alimentaires (allergies, intolérances).
- Respecter l'appétit de l'enfant
- Concilier au mieux les attentes des parents, le besoin de l'enfant et les règles de vie en collectivité.
- Découvrir différents saveurs et senteurs : développement du goût et de l'odorat.
- Accompagner l'enfant à partager un temps de repas avec d'autres enfants pour l'amener à vivre un instant de convivialité et de plaisir.
- Créer un climat de sérénité et de sécurité affective.
- Favoriser l'autonomie et l'expression.

COMMENT SE PASSE LE TEMPS DU REPAS ?

Des menus équilibrés adaptés à l'âge de l'enfant sont proposés. Les menus sont affichés dans le hall d'accueil sur le panneau d'affichage. Ils sont livrés en liaison froide et remis à température par la maîtresse de maison.

Au cours du temps d'adaptation, les parents transmettent les habitudes alimentaires de leur enfant. Également, des échanges réguliers avec les parents sont indispensables pour prendre en compte des changements éventuels.

a. Auprès des bébés :

Le matin l'enfant arrive à la crèche en ayant bu son biberon avec l'un de ses parents. Il est préférable pour l'enfant de partager ce temps-là avec ses proches avant de démarrer sa journée dans la structure.

Les temps de repas ont lieu dans la salle de vie des bébés. La préparation des biberons se fait dans la biberonnerie située dans la salle de vie des bébés.

Le rythme de chaque enfant va être pris en compte dans le respect de ses habitudes. Durant l'adaptation les référents seront attentifs à cela. Dans la mesure du possible, le repas est donné par le professionnel qui a suivi l'enfant le matin. Il reste alors complètement impliqué dans cette relation privilégiée.

Les biberons sont donnés dans un climat de sérénité.

Pour les enfants qui savent se tenir assis tout seul, ils sont installés dans une chaise individuelle avec tablette et le professionnel s'installe à la hauteur de l'enfant, lui présente l'assiette, de façon qu'il puisse voir les différents mets.

Normalement, les aliments nouveaux sont d'abord donnés à la maison avant d'être proposés à la crèche. L'introduction progressive selon les souhaits des parents est ainsi respectée.

Concernant les enfants allaités, il est possible d'amener du lait maternel à la crèche dans la mesure où les parents respectent les principes d'hygiène et de transport (glacière, étiquetage, *protocole en ANNEXE dans le règlement de fonctionnement*).

Après le repas, les grands sont invités à aller chercher leur corbeille pour se déshabiller. Là encore ils sont encouragés à le faire seul et déposer leurs vêtements dans la corbeille, avant d'aller aux toilettes ou changer leur couche. Ils récupèrent leur « doudou » pour un temps calme avant la sieste.

Le goûter :

Il est préparé en amont par la maîtresse de maison. Il se compose généralement d'un produit laitier, un fruit ou une compote et une céréale, souvent du pain.

Ce temps du goûter se fait à partir de 15h45 et il est introduit par un temps chanson.

C'est sur le temps du goûter que sont fêtés les anniversaires.

Le ou les gâteaux sont fournis par la famille. Il est demandé que ce soient des gâteaux « emballés » non ouverts. La maîtresse de maison prendra le soin de vérifier la date de péremption.

c. En résumé

Le repas répond à des besoins physiologiques, mais pas que.

C'est un temps convivial, d'échanges où l'enfant doit se sentir bien et se sentir reconnu. C'est la raison pour laquelle par exemple devant un enfant présentant d'importants signes de fatigue à table, le professionnel peut lui proposer d'aller se reposer.

Également, il peut arriver qu'un enfant perturbe, par son comportement, le bon déroulement du repas. Dans ce cas, il peut lui être proposé de s'installer seul à une table pour l'aider à se poser et ainsi se sentir mieux tout en respectant le bon déroulement du repas des autres enfants.

L'équilibre alimentaire chez un enfant se faisant sur une semaine et non une journée, l'équipe ne s'inquiète pas lorsqu'un enfant ne mange pas. Toutefois, si cette situation se prolonge et a une incidence sur le poids et le comportement de l'enfant, l'équipe en parlera avec la famille. Il est important de considérer ce refus dans la mesure où il représente un moyen d'expression de l'enfant.

Tous les enfants n'ont pas les mêmes besoins et il est important de leur faire confiance. L'attitude d'un enfant face à la nourriture peut varier aussi en fonction de son développement. Durant la période d'affirmation par exemple, aux alentours des 2 ans, l'enfant peut systématiquement rejeter ce qui lui est proposé.

L'équipe en a conscience et en tient compte dans l'accompagnement de celui-ci.

Le temps du repas est aussi un lieu qui favorise l'autonomie : encourager l'enfant à manger avec une cuillère, une fourchette, à manger seul, à se servir seul, apprendre à gérer son appétit, penser à se laver les mains après le repas, mettre sa serviette à laver....

La parole mais aussi le regard encourageant et bienveillant de l'adulte est primordial.

Tout comme les bébés, les grands sont changés avant la sieste. Un passage aux toilettes leur est proposé.

La lecture d'une histoire peut être proposée pour mettre l'enfant en condition.

Ensuite, les enfants sont invités à prendre leurs doudous et/ou leurs tétines et à rejoindre leur chambre, accompagnés d'un professionnel. Celui-ci reste le début de sieste avec eux et est relayé ensuite par un autre professionnel qui a lui pris sa pause et a mangé. Les heures d'endormissement et de réveils sont notées sur un tableau.

Durant la sieste, l'adulte est assis dans un fauteuil dans un coin de la chambre ou à côté d'un enfant si celui-ci a besoin d'une présence. La disposition des lits et la répartition de ceux-ci sont réfléchies en lien notamment avec ce besoin.

Les réveils se font de façon échelonnée et la présence de l'adulte dans la chambre permet le respect du sommeil de chacun.

Chaque enfant se réveille donc à son rythme et prend le temps dont il a besoin avant de se lever. Ensuite un professionnel l'accompagne dans la salle de vie, lui propose de passer aux toilettes ou lui change sa couche si besoin puis l'aide à s'habiller.

F. L'HYGIENE ET L'ACQUISITION DE LA PROPRETE

a. Prendre soin de son corps

Les professionnels veillent à amener l'enfant à prendre soin de lui. Ainsi, à différents moments de la journée, l'enfant est invité à se laver les mains après une activité, avant et après les repas, après le passage aux toilettes.

Après les repas, il se lave le visage et les mains avec un gant de toilette.

Les professionnels encouragent également l'enfant à se moucher ou à demander à être mouché lorsqu'il en a besoin.

Lors des changes, le professionnel rend l'enfant acteur de ce moment en le faisant participer. L'enfant est encouragé à « faire le pont » par exemple pour faciliter le change de sa couche.

Pour les plus grands, le change debout est privilégié et si l'enfant le souhaite, il peut se laver lui-même avec un petit gant. Cette co-action entre le professionnel et l'enfant permet à ce dernier de prendre conscience de son corps, ses besoins et au professionnel de préserver son dos, ses épaules et ses bras.

b. Accompagner l'enfant vers « la propreté »

Vers 18-24 mois, l'enfant peut montrer des signes témoignant de sa maturité physiologique. Grâce à l'attention que l'adulte porte à ces signes, il accompagnera l'enfant dans la compréhension de ses nouvelles capacités.

C'est souvent d'abord avec ses parents que l'enfant découvre le pot, fait ses premières expériences. Parfois, par imitation des autres enfants, il peut être en demande en premier lieu dans la structure et de fait les professionnels en discutent avec les parents.

Être mature dans son corps n'est pas suffisant. L'autonomie sera vraiment acquise lorsque l'enfant pensera de lui-même à aller sur le pot. Il lui faut donc une maturité intellectuelle et psycho-affective. En effet, l'enfant doit être capable de maîtriser la communication, de se percevoir comme un individu à part entière. De même, les envies de grandir, de faire plaisir, de faire tout seul, de faire comme les grands, font parties de ce processus.

- Rester à sa hauteur.
- Accompagner l'enfant par le regard de façon bienveillante.
- Observer.
- Répondre aux sollicitations des enfants mais aussi respecter leur jeu sans intervenir de manière intempestive ou intrusive.
- Également, ne pas intervenir systématiquement lors d'un conflit entre deux enfants pour permettre à l'enfant de développer ses propres capacités à dire « non » dans le respect des règles.

Les professionnels favorisent également « l'inactivité d'éveil », ne rien faire étant tout aussi nécessaire à l'enfant que l'action.

L'observation du jeu libre permet aux professionnels de proposer des activités adaptées à l'évolution, aux besoins et aux souhaits des enfants.

c. Les ateliers

Les professionnels proposent des activités plus « dirigées » toujours en petits groupes. Ces activités proposées, mais jamais imposées, ont pour fonction de développer la motricité, la créativité et l'imagination de l'enfant avec pour essence principale le plaisir.

Les objectifs fixés pour ces temps d'atelier :

- Partager un moment de plaisir.
- Créer un lien privilégié avec le professionnel et les autres enfants.
- Favoriser l'autonomie et la communication.
- Favoriser le développement psychomoteur, cognitif et sensitif de l'enfant.
- Développer la créativité.
- Développer l'estime de soi et le sentiment d'appartenance à un groupe.
- Développer des compétences et des connaissances

Comment se passent ces ateliers, quelles formes peuvent-ils prendre ?

- Des activités dites « sur table »

Ces activités tels que les puzzles, les lotos, les premiers jeux de société sont régulièrement proposés aux enfants. Elles permettent à l'enfant de développer l'attention, le respect des règles et de l'autre.

- Des activités de manipulation

Ce sont des activités sensorielles, elles permettent d'exercer le sens du toucher, la motricité fine, la précision du geste, le sens du contenant-contenu. Ces activités sont variées : pâte à modeler, sable magique, bac à graines, à bouchons, ...

- La psychomotricité

Les différents espaces de vie sont aménagés de telle sorte qu'ils permettent à l'enfant de faire diverses expériences motrices tout en garantissant sa sécurité. Une salle de psychomotricité est aménagée de façon à proposer un environnement riche et varié : structures motrices, blocs mousse, piscine à balles, porteurs, permet à l'enfant de bouger son corps selon ses possibilités et ses envies de manière libre tout au long de la journée.

H. LE LIEN AVEC LA NATURE

Il est reconnu aujourd'hui qu'encourager les enfants à découvrir la nature est bénéfique à plusieurs niveaux, tant sur le plan physique que mental et émotionnel.

Les professionnels vont donc être attentifs aux activités et projets proposés en lien avec la nature.

La crèche dispose d'un petit jardin où les enfants seront encouragés aux activités physiques : courir, sauter, utiliser les porteurs, vélos, draisiennes.... Ces sorties quotidiennes favorisent le développement moteur mais ont aussi un effet apaisant sur l'enfant. En effet, l'équipe considère que passer du temps à l'extérieur peut réduire l'anxiété et de fait réfléchit à l'aménagement de cet extérieur afin de proposer un espace propice à la détente et permettant de se ressourcer.

Des histoires en plein air sont lues. Cela crée une atmosphère magique et permet aux enfants de se connecter à l'environnement tout en prenant goût à la lecture.

La mise en place de nichoirs dans le jardin permet d'observer les oiseaux.

Un petit square se situera en face de la crèche. Les professionnels pourront y organiser des sorties régulières et les enfants pourront observer les plantes, les insectes, les changements de saison, ... L'un des objectifs ici est d'amener l'enfant à observer ce qui l'entoure et prendre du plaisir.

Des ateliers créatifs avec des éléments naturels (feuilles, fleurs, bois...) sont organisés : des collages, des empreintes, des peintures.... Toujours dans le but d'observer et découvrir.

Des ateliers de manipulation (écorces, feuilles, sable, terre...) sont proposés pour enrichir les expériences sensorielles.

Des « expériences scientifiques » simples telle que l'observation de la germination de graines sont faites avec les enfants dans le but d'éveiller leur curiosité scientifique.

Des ateliers jardinage : peinture de pots en terre et plantation d'une fleur de saison par exemple sont faits dans le but d'apprendre aux enfants à prendre soin des plantes.

Une réflexion autour de la possibilité d'un carré de jardin est amorcée. Les objectifs ici seraient de permettre aux enfants d'observer le cycle de croissance, prendre soin des plantes en les arrosant...

Tous ces ateliers en lien avec la nature sont imaginés et proposés aux enfants dans le but de les sensibiliser, dès le plus jeune âge, à l'environnement. L'équipe fait le pari qu'en découvrant la nature tout petit, les enfants apprennent l'importance de la biodiversité et de la protection de la nature, ce qui peut les inciter à devenir des citoyens responsables et soucieux de la planète.

I. LES TEMPS FORTS

Les temps forts sont des moments conviviaux de rencontres et de partages entre les enfants, les professionnels et les familles.

Cela peut aussi être l'occasion pour les professionnels de rencontrer des professionnels d'autres structures.

Pour les familles, c'est l'occasion d'observer leur enfant dans un environnement différent, avec d'autres enfants.

C'est pour les parents l'occasion d'échanger entre eux sur des sujets divers les concernant, témoigner de leur vécu, les rassurer, apporter des réponses à certaines de leurs questions...

Entre professionnels et parents, c'est l'occasion d'échanger différemment par rapport aux transmissions quotidiennes. Les échanges sur ces temps-là seront moins formels.

apporter de jugement. Cette attitude permet aux parents de s'exprimer. Une communication fluide et respectueuse apporte la confiance nécessaire à un accueil de qualité.

B. L'EGALITE FILLES-GARÇONS

L'égalité, c'est s'assurer que les garçons et les filles sont traités de la même façon et qu'ils ont les mêmes possibilités dans la vie. Un enfant ne devrait donc pas avoir à agir d'une manière particulière ou se voir imposer des limites simplement parce qu'il est un garçon ou une fille.

Les comportements des adultes vont avoir une influence sur le comportement des jeunes enfants.

En effet, ces derniers vont, dès le plus jeune âge, intégrer les codes sociaux à travers leurs expériences, leurs observations... De fait, les professionnels de la petite enfance jouent un rôle important pour contribuer notamment à lutter contre les stéréotypes de genre.

En effet, l'arrêté du 23 septembre 2021 crée une Charte nationale d'accueil du jeune enfant. Celle-ci établit les dix principes applicables à l'accueil du jeune enfant qui lui permet alors de « grandir en toute confiance ». L'un de ces principes évoque alors justement tout l'enjeu, dès la prime enfance, de lutter contre les stéréotypes de genre. Il est ainsi noté, au sein de cette Charte : *« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et ces hommes que je construis mon identité. »*

Au sein de la crèche, les enfants sont encouragés, peu importe leur sexe, à aller vers les activités et jeux qui suscitent leur intérêt, sans jamais les freiner : un petit garçon pourra ainsi très bien décider de jouer aux poupées, sans susciter la surprise des adultes !

Proposer des activités variées (danse, cuisine, foot, malle à ménage...) permettra à l'enfant de découvrir tous les aspects de sa personnalité.

La manière d'aménager l'espace pour les enfants peut aussi participer à lutter contre les stéréotypes de genre. L'équipe a aménagé l'espace jeu de façon que les espaces ne soient pas trop cloisonnés, permettant de passer d'un espace à l'autre et ainsi d'encourager la combinaison de plusieurs jeux et donc leur mixité. Par exemple, le coin dinette côtoie le coin garage.

De plus, les professionnels sont attentifs à ne pas utiliser des phrases qui présentent des stéréotypes comme « tu passes le balai comme maman » ou « tu es fort comme papa » ...

Les enfants sont encouragés à jouer ensemble. L'équipe valorise les jeux coopératifs.

Le choix des couleurs dans la structure évite la confrontation binaire rose/bleu.

Les professionnels encouragent les enfants à reconnaître leurs émotions et à les communiquer. Tous les enfants ont le droit de pleurer, d'avoir peur, de faire un câlin. Se connecter à ses propres émotions est une étape incontournable pour éprouver de l'empathie.

Les professionnels vont être attentifs à féminiser la langue (infirmier/infirmière, pompier/pompière, ...), vont éviter les surnoms (ma puce, mon grand...), éviter les assignations de type « un garçon c'est... ; », « une fille c'est... », préférer le langage épïcène (ne pas parler

Le respect de chacun et une bonne ambiance de travail permettront un accueil serein de l'enfant, quelques règles sont valorisées :

- Être à l'écoute de chacun et être attentif à ses collègues.
- Eviter les jugements.
- Faire preuve de franchise et d'honnêteté dans l'échange avec l'autre et de diplomatie en s'exprimant de façon à ne pas blesser.
- Se remettre en question.
- Savoir prendre du recul, gérer ses émotions et exprimer ses ressentis.

Le travail d'équipe est une véritable richesse et plus ce travail sera réfléchi et cohérent plus l'accueil de l'enfant sera de qualité.

D. LA QUESTION DE LA PARENTALITE : L'ACCUEIL ET LA PLACE DES PARENTS

A la crèche, les professionnels accueillent l'enfant et sa famille.

Il est indispensable que l'enfant sente sa famille présente au sein de la structure ce qui permet d'établir une continuité dans son accompagnement.

D'où l'importance portée par les professionnels à la période d'adaptation. Le parent doit se sentir bien accueilli, compris, écouté et entendu.

L'accueil de l'enfant doit se faire dans une relation de confiance. Les professionnels ont pour rôle d'accompagner les parents dans la séparation avec leur enfant, accueillir leurs émotions tout en les aidant à les gérer, de proposer un soutien à la parentalité et respecter leur projet de vie.

La confiance, le respect et le non-jugement sont essentiels. Si ces conditions ne sont pas réunies, le parent ne partira pas serein de la structure et l'accueil de l'enfant en sera perturbé.

La crèche est un lieu de coéducation et un espace de soutien à la parentalité où les parents peuvent échanger avec des professionnels formés.

Pour faire en sorte que les parents se sentent accueillis, le trombinoscope de la répartition des professionnels sur les groupes d'enfants leur permet de savoir par quels professionnels eux et leur enfant vont être accueillis.

Ils sont invités à rentrer dans l'espace de vie des enfants et à prendre le temps nécessaire pour dire au revoir à leur enfant ou le retrouver à leur retour.

Au-delà des échanges quotidiens, l'équipe propose aux familles une soirée d'échanges pendant laquelle il leur est rappelé les grands points du règlement de fonctionnement, présenté les différents moments de vie des enfants, les projets de l'équipe pour l'année. Très souvent, un diaporama ou une vidéo illustre la journée des enfants à la crèche.

Un temps de paroles est laissé aux familles pour exprimer leurs ressentis sur l'accueil de leur enfant, leurs envies ou leurs idées concernant ce temps de vie de leur enfant dans la structure.

Le parent doit se sentir concerné par l'accueil de son enfant dans la structure et il doit en parallèle se sentir écouté et soutenu.

D. LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL COLLECTIF

L'accueil collectif ne représente que 18.19% de l'offre du territoire alors que 39.4% des familles souhaiteraient un accueil en structure collective (*Plan familles et santé 2023-2027 Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération*). Le choix premier des parents n'est pas respecté faute de places suffisantes.

En 2024, l'observatoire petite enfance, Terres de Montaigu, a relevé :

- 5 structures PSU – soit 145 places :
 - 1 petite crèche Montréverd (24 places)
 - 1 petite crèche Montaigu (24 places)
 - 1 micro-crèche Saint-Hilaire-de-Loulay (12 places)
 - 1 crèche Boufféré (25 places)
 - 1 très grande crèche Saint-Georges-de-Montaigu (60 places)
- 6 structures PAJE – soit 66 places :
 - 2 micro-crèches Rocheservière (12*2 places)
 - 1 micro-crèche Cugand (10 places)
 - 1 micro-crèche Treize-Septiers (10 places)
 - 1 micro-crèche Boufféré (10 places)
 - 1 micro-crèche Saint-Georges-de-Montaigu (12 places)
- 10 MAM – soit 116 places :
 - Saint-Hilaire-de-Loulay
 - L'Herbergement*2
 - Saint-Sulpice-le-Verdon
 - La Guyonnière
 - Treize-Septiers
 - La Bruffière*2
 - Cugand
 - La Bernardière

E. UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP)

Le LAEP « Les Touchatous » est situé à St-Georges-de-Montaigu, il propose des moments de convivialité parents-enfants de moins de 6 ans. Cet espace est ouvert le lundi matin et un samedi matin une fois par mois, hors vacances scolaires selon un calendrier préétabli au semestre.

F. UNE BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque est située 12, place du champ de foire, elle est gérée par le réseau des bibliothèques de Terres de Montaigu et fait partie du secteur de Rocheservière.

Elle est ouverte :

- Mercredi : 15h30 – 17h30
- Jeudi : 18h-19h
- Samedi : 10h – 12h

Le projet d'accueil est réfléchi, dès la demande d'admission, avec les parents, l'équipe encadrante, le Référent Santé Accueil Inclusif et les professionnels assurant la prise en soin de l'enfant hors de la structure.

Afin de sécuriser les conditions d'accueil des enfants en situation de handicap ou présentant une maladie chronique, une allergie ou une intolérance alimentaire, un projet d'accueil individualisé (PAI) est mis en place.

Il est signé par la directrice, le Référent Santé Accueil Inclusif, les parents ou les responsables légaux de l'enfant et le médecin traitant ou tout autre professionnel médical suivant l'enfant.

MODALITES D'ACCUEIL D'URGENCE :

L'accueil d'urgence correspond aux situations suivantes :

- le besoin de la famille ne peut pas être anticipé, il fait suite à d'un évènement imprévisible et imminent,

- les représentants légaux sont indisponibles pour assurer la garde de l'enfant.

Cet accueil permet à la famille d'avoir un temps d'accueil supplémentaire pour trouver une solution de garde si cela s'avère nécessaire.

Il est limité à 1 mois renouvelable 2 fois quinze jours.

MODALITES DE SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE :

La commission d'attribution des places tient compte de critères de priorisation dont des critères liés à la situation familiale : famille monoparentale, ainsi que les familles ayant plusieurs enfants à confier (jumeaux, triplés âge rapproché)

7. LA PLACE DES FAMILLES A LA CRECHE

Au-delà des échanges quotidiens ayant lieu entre les professionnels et les parents, la crèche organise des moments d'informations ainsi que des moments conviviaux et festifs où les parents sont invités :

- Réunion d'informations en début d'année.

- Réunion d'information sur une thématique avec la participation de la Référent Santé Accueil Inclusif une fois par an.

- la fête de Noël,

- Le goûter de fin d'année,

- La Grande semaine de la petite enfance

Ces moments sont l'occasion pour les professionnels de prendre le temps d'échanger plus longuement avec les familles sur des thèmes autres que le quotidien de leur enfant.

Ils permettent aussi aux parents d'échanger entre eux et de partager un moment fort avec leur enfant, en compagnie des autres enfants et des autres parents.

Projet d'établissement validé le 10 février 2025,

Monsieur le Président du Conseil Départemental
de la Vendée

Monsieur le Maire,
Francis BRETON

